

Bulletin d'information sur l'intégration régionale

Numéro : 1



JUILLET 2021

64, Rue Carnot X Saint Michel, en face BICIS prestige





Mot du Ministre :



Le processus d'intégration régionale connaît depuis quelques années un coup d'accélérateur. Les négociations sur la zone de libre-échange continentale entamées en 2015 ont abouti, en 2018, à Kigali (Rwanda) à la signature de l'Accord sur la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf). Depuis le 1^{er} janvier 2021, la ZLECAf est entrée dans sa phase de mise en œuvre.

Dans la CEDEAO, le processus de la création de la monnaie unique se poursuit inexorablement. Des décisions importantes ont été prises par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur le choix du nom de la future monnaie, celui de la Banque Centrale, etc. Malgré le report de l'échéance de 2019, les travaux se poursuivent. Un nouveau Pacte de Convergence et une nouvelle feuille de route viennent d'être adoptés par le 59^{ème} Sommet tenu le 19 juin 2021 à Accra (GHANA).

Dans les autres domaines, des réformes importantes sont initiées notamment au sein de l'UEMOA. Ces réformes, politiques et programmes communautaires ont de plus en plus un impact considérable sur la vie des populations. Ils inspirent et façonnent désormais l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, à l'échelle nationale.

Pourtant, force est de constater, qu'en dehors d'un cercle assez restreint d'experts et de cadres de l'administration, les activités des organisations d'intégration sont assez mal connues. Les consultations nationales organisées dans le cadre de l'élaboration de la vision 2050 de la CEDEAO, ont révélé une faible connaissance des réalisations des organisations d'intégration, par les populations. En effet, les informations sur les questions d'intégration sont souvent inaccessibles, éparpillées et parfois peu fiables.

Le bulletin sur l'intégration régionale (BIIR) initié par le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération a pour ambition de combler ce déficit en rendant accessible l'information au secteur privé, aux journalistes économiques, aux universitaires et au grand public. Le BIIR se veut être un espace d'informations, de dialogue et de partage sur les grands sujets communautaires d'intérêt national.

Dans ce premier numéro, le focus est fait sur la ZLECAf, le Nouveau Pacte de Convergence et la Nouvelle Feuille de Route de la CEDEAO, l'anniversaire des 10 ans du Chantier Paix & Sécurité de l'UEMOA y est également abordé.

Vous y trouverez également une large présentation des dernières décisions de la CEDEAO sur la monnaie unique.

En espérant que ce bulletin qui vous mènera à vous familiariser sur plusieurs sujets relatifs à l'intégration, réponde à vos attentes, toute l'équipe de rédaction se tient à votre disposition pour vos suggestions et commentaires.

Très bonne lecture.

M. Amadou HOTT
Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération

SOMMAIRE

- MOT DU MINISTRE P3
- ÉVÉNEMENTS PHARES P5
- DOSSIERS P14
- TEXTES COMMUNAUTAIRES . P17
- SANTE & BIEN-ETRE P19



Présentation de la Cellule du Suivi de l'Intégration :

Sous l'autorité du Directeur général de la Planification et des Politiques économiques, la Cellule de suivi de l'Intégration a pour mission d'assurer le suivi et la coordination des dossiers d'intégration économique dans les zones de l'UEMOA, de la CEDEAO et de l'Union Africaine.

A ce titre, elle est chargée :

- de participer aux réunions du Comité des Experts Statutaire de l'UEMOA, celle du Comité de l'Administration et des Finances de la CEDEAO et du Comité technique spécialisé des Finances, Planification économique (CTS) de l'Union africaine ;
- de participer aux commissions mixtes et aux négociations et traités internationaux
- de préparer les réunions des ministres de chaque Communauté Économique Régionale (CER) ;
- d'assurer le suivi et la mise en œuvre des programmes d'intégration dans l'UEMOA, la CEDEAO et le NEPAD ;
- d'assurer le Secrétariat du Comité des mandats pour les négociations au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ;
- d'animer un Comité national UEMOA chargé de l'étude préalable des dossiers inscrits à l'ordre du jour des réunions du Comité des Experts Statutaire ainsi que de l'organisation de concertations autour de questions ponctuelles liées au fonctionnement du marché communautaire ;
- de suivre les activités de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest concernant le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération ;
- de suivre en relation avec les services techniques concernés, les questions relatives à l'intégration économique et traitées dans d'autres instances régionales et internationales ;
- de contribuer à l'examen des questions de commerce régional et multilatéral ;
- de prendre part aux négociations commerciales, régionales et internationales impliquant le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération ;
- d'initier et de conduire des études sur les questions d'intégration.

Organisation de la Cellule :

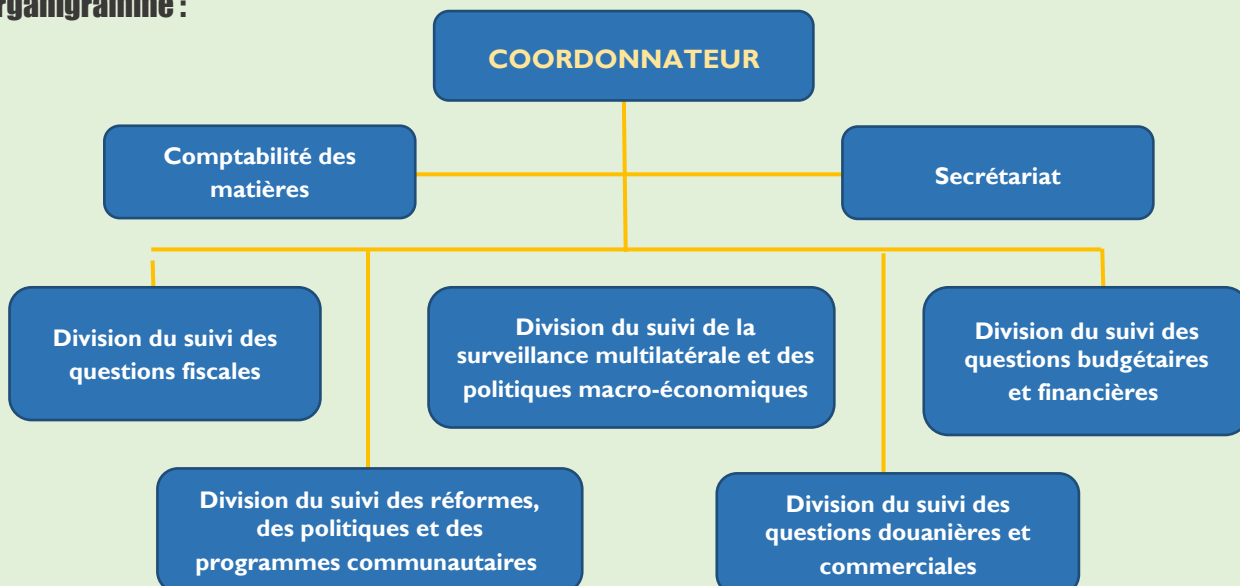
La Cellule de suivi de l'Intégration comprend :

- la Division du suivi de la surveillance multilatérale et des politiques macro-économiques
- la Division du suivi des réformes, des politiques et des programmes communautaires
- la Division du suivi des questions douanières et commerciales
- la Division du suivi des questions fiscales
- la Division du suivi des questions budgétaires et financières



CSI, DGPPE

Organigramme :



Source : <https://dgppe.sn>

● UEMOA



Le Sénégal reprend la Présidence de la Commission

La 22^{ème} Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'UEMOA tenue par visioconférence le 25 mars 2021, a décidé de confier la Présidence de la Commission de l'UEMOA au Sénégal conformément à sa décision en date du 10 avril 2017. Le Sénégal succède ainsi au Niger après un mandat unique de quatre ans.

En outre, Son Excellence Monsieur Alassane Dramane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire a passé le témoin à Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, Président du FASO, comme Président en exercice de la Conférence.

Monsieur Abdoulaye DIOP, ancien Ministre du Budget et Conseiller économique du Président de la République du Sénégal a été nommé à la tête de la Commission. Le nouveau collègue de Commissaires a prêté serment devant la Cour de Justice de l'UEMOA, le 08 mai 2021.



La répartition des autres postes se présente comme suit :

- **BENIN** : Monsieur Jonas GBIAN, Commissaire chargé du Département de l'Aménagement du Territoire communautaire et des Transports (DATC)
- **BURKINA FASO** : Monsieur Filiga Michel SAWADOGO, Commissaire chargé du Département du Marché régional et de la Coopération (DMRC)

- **COTE D'IVOIRE** : Monsieur Paul Koffi KOFFI, Commissaire chargé du Département du Développement de l'Entreprise, des Mines, de l'Energie et de l'Economie numérique (DEMEN)
- **GUINEE BISSAU** : Monsieur Mamadou Serifo JAQUITE, Commissaire chargé du Département du Développement humain (DDH)
- **MALI** : Monsieur Lassine BOUARE, Commissaire chargé du Département des Services administratifs et financiers (DSAF)
- **NIGER** : Monsieur Mahamadou GADO, Commissaire chargé du Département des Politiques Economiques et de la Fiscalité Intérieure (DPE)
- **TOGO** : Monsieur Kako NUBUKPO, Commissaire chargé du Département de l'Agriculture, des Ressources en eau et de l'Environnement (DAREN).

Le Président de la Commission en visite de courtoisie au Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération

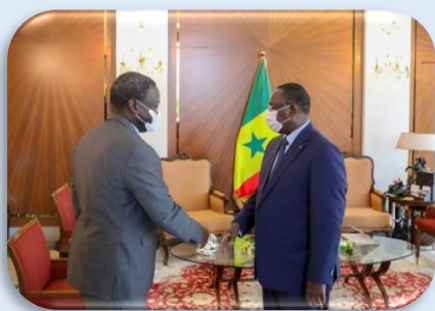


Dans le cadre de ses visites de courtoisie dans les États membres, le Président de la Commission de l'UEMOA a été reçu par le Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération, le lundi 21 juin 2021. Au cours de cette audience, le Président de la Commission a partagé avec le Ministre les priorités auxquelles il devra faire face au cours de son mandat. Celles-ci portent essentiellement sur le soutien à la relance économique post-Covid, le développement du secteur privé et la promotion et le développement du numérique. Le ministre Amadou HOTT a pour sa part renouvelé l'engagement du gouvernement sénégalais à accompagner l'UEMOA dans la concrétisation de ses projets et programmes dans notre pays.

CSI



M. Abdoulaye DIOP reçu en audience par le Président de la République du Sénégal



M. Abdoulaye DIOP a exprimé, ce 22 juin 2021 à Dakar, ses vifs remerciements au Président Macky SALL pour avoir proposé à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement sa nomination en qualité de Président de la Commission de l'UEMOA et celle des Commissaires, le 14 avril dernier.

C'était au cours d'une audience à la Présidence de la République du Sénégal. Il était en compagnie de la Représentante résidente de la Commission de l'UEMOA, à Dakar Mme Aïssa Sidikou KABO.

CSI

Lancement de la plateforme en ligne de la Base de Données de la Surveillance Multilatérale (BDSM)



Lien : <http://bdsu.uemoa.int/>

La Commission de l'UEMOA a organisé le mercredi 05 mai 2021 un Webinaire de lancement de la plateforme en ligne de la BDSM. La mise en place de cette plateforme aidera la Commission à assurer le suivi des missions de surveillance multilatérale, à développer des modèles de prévision macroéconomique et à réaliser des études économiques et financières.

Elle permettra à chaque Comité National de Politiques Economiques (CNPE) des États membres, de faciliter la mise à jour des données et leur transmission régulière à la Commission.

Cette plateforme sera également un outil ergonomique et convivial à la disposition du grand public.

CSI

Etat de mise en œuvre du plan de riposte à la COVID-19 et relance des économies

La pandémie de la COVID-19 avec ses effets négatifs sur tous les indicateurs macroéconomiques a freiné la dynamique de croissance de l'Union, observée depuis 2012. Le Conseil des Ministres de l'UEMOA, lors de sa session ordinaire tenue le 28 juin 2021 a examiné et adopté le rapport d'exécution de la Surveillance Multilatérale au titre du premier semestre 2021.

Ce rapport fait le point sur la situation économique et financière de l'Union et l'état de mise en œuvre des plans de riposte et de relance économique dans les Etats membres suite à la pandémie de la Covid-19.

Il ressort du rapport que, pour 2020, en dépit du contexte difficile dû à la pandémie de Covid-19 qui a induit une aggravation du déficit budgétaire, les Etats membres de l'Union ont montré une résilience. En effet, le taux de croissance économique est ressorti à 1,9% après 5,7% en 2019 dans un contexte où la plupart des économies du monde sont entrées en récession.

Tous les secteurs ont été impactés, sauf les services de télécommunication et les services bancaires qui seraient plus résilients à la crise. Le solde budgétaire global s'est fortement dégradé dans tous les Etats membres.

Il est ressorti à 5,54% du PIB en 2020 contre 2,4% en 2019 et s'est établi, hors dons, à 7,4% du PIB. Le taux d'inflation moyen est estimé à 2,1% contre -0,7% en 2019. Quant au taux d'endettement, il a augmenté de 6,5 points de pourcentage.

Pour faire face à la pandémie, les Etats membres, à la suite des mesures urgentes prises pour limiter sa propagation, ont élaboré

des plans de riposte et de relance économique dont le coût global est estimé à 3674,6 milliards.

L'état provisoire de mise en œuvre de ces plans fait ressortir un taux global d'exécution financière qui avoisine en moyenne 26% en 2020. Pour le Sénégal, à la date du 31 décembre 2020, 672,6 milliards ont été exécutés sur un montant de 1000 milliards, soit un taux d'exécution de 67,2%. Toutefois, par rapport aux prévisions de dépenses décaissables du Programme de Résilience Economique et Sociale (PRES) d'un montant de 628,4 milliards FCFA, le taux de décaissement est de 107%.

Pour 2021, les prévisions tablent sur une reprise économique dans tous les Etats membres, le taux de croissance de l'Union est attendu à 5,7%. Ces bonnes perspectives dépendront d'une part, de l'évolution de la pandémie de COVID-19 et d'autre part, de la mise en œuvre effective des plans de riposte et de relance économique à travers les efforts de recouvrement des ressources intérieures et de mobilisation de ressources extérieures concessionnelles.

Pour conforter ces perspectives, le Conseil invite les Etats membres à poursuivre le renforcement de la résilience des économies de l'Union tout en assurant une meilleure efficacité des dépenses d'investissement public.

CSI, DGPPE

Encadré : Situation d'exécution des plans de riposte à la Covid-19 et de relance économique par Etat membre

		Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total
SANITAIRE	Montant prévu	466,4	157,9	216,4	7,0	57,3	167,3	77,8	110,0	1260,1
	Taux d'exécution	11,8%	21,5%	NC	60,0%	36,0%	25,8%	124,7%	31,1%	22,9%
SOCIAL	Montant prévu	5,0	40,4	349,5	10,0	137,3	300,3	103,0	110,0	1055,5
	Taux d'exécution	NC	100,5%	48,6%	27,0%	9,4%	16,7%	94,4%	29,5%	38,5%
RELANCE ECONOMIQUE	Montant prévu	204,1	290,6	1374,9	30,0	320,6	385,4	889,0	180,0	3674,6
	Taux d'exécution	7,4%	26,7%	4,7%	50,0%	10,0%	16,2%	53,8%	36,5%	22,1%
TOTAL	Montant prévu	675,5	488,9	1 940,0	47,0	515,2	1 439,5	1 000,0	400,0	6 506,1
	Taux d'exécution	70,2	152,2	234,6	21,9	65,5	155,9	672,6	132,3	1 505,2

Sources : Etats membres, Commission ; (1) exécution au 10 septembre 2020 ; (2) exécution au 31 août 2020 ; (3) exécution au 25 septembre 2020 ; (4) exécution au 30 septembre 2020 ; (5) exécution au ; (6) exécution au ; (7) exécution au 04 novembre 2020 ; (8) exécution au 20 octobre 2020

Sources : Etats membres, Commission

CHANTIER PAIX ET SECURITE DE L'UEMOA : 10 ans de succès



La Commission de l'UEMOA a célébré cette année les dix ans (2011-2021) de mise en œuvre du Chantier Paix et Sécurité de l'UEMOA. Rappelons que c'est dans un contexte marqué par un climat d'insécurité qui continue toujours de sévir au sein des Etats et au niveau de l'espace sous régional, que les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA ont été amené, lors de leur Conférence extraordinaire du 30 mai 2011 à Lomé, en République Togolaise, à faire de la question de la paix et de la sécurité, un chantier majeur de l'Union.

Décision historique et salubre, dont les dirigeants de l'Union ont assuré la mise en œuvre avec la plus grande diligence, sous le leadership de SEM Macky SALL, Président de la République du Sénégal, à qui ils ont confié la présidence du Comité de Haut Niveau sur le « chantier Paix et Sécurité de l'UEMOA » créé dès le 6 juin 2012.

Après dix années de mise en œuvre du chantier Paix et Sécurité, on note que les résultats engrangés sont à la hauteur des attentes. En effet, plusieurs réalisations ont été faites, notamment :

- l'adoption en 2013, de la politique commune de l'UEMOA dans le domaine de la paix et de la sécurité ;
- la mise en place de la Délégation générale à la paix et à la sécurité au sein de la Commission de l'UEMOA ;
- l'adoption d'un Programme stratégique pour la paix et la sécurité dans l'espace UEMOA ;
- l'adoption d'un Plan d'action pour la paix et la sécurité ;
- la mise en œuvre d'un Accord-cadre de coopération en matière de sécurité et de renseignement entre les Etats membres de l'Union ;
- la mise en œuvre d'un Mécanisme de veille et d'alerte précoce de l'UEMOA ;
- l'appui substantiel au renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité du Burkina, du Mali et du Niger, trois pays de l'Union et membres de la ligne de front du G5 Sahel ;
- la mise en place d'un Fonds régional de sécurité d'un montant de 500 millions de \$/an en partenariat avec la CEDEAO ;
- le renforcement de la coopération avec les organisations internationales œuvrant en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel.

Ces résultats sont éloquentes à plus d'un titre. Néanmoins, faut-il le rappeler, le combat pour la paix et la sécurité n'est jamais gagné d'avance. C'est une lutte de longue haleine, qui nécessite, sinon exige la contribution de tous et de chacun.

CSI, DGPPE

● CEDEAO



Le Président de la Commission de la CEDEAO reçu et décoré par le Président de la République du Sénégal

S.E Jean Claude Kassi BROU élevé au rang de Commandeur dans l'Ordre National du Lion par le Président Macky SALL, le 06 mai 2021 à Dakar.

CSI



Mme Aissata Tall SALL, Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur représentant le Président Macky SALL au 59ème Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO.

Vers la création d'une Union Monétaire

La 59^{ème} Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est tenue le 19 juin 2021 à Accra, en République du Ghana. Deux importantes décisions ont été prises, entre autres mesures, à l'occasion de ce Sommet :

- L'adoption du nouveau Pacte de convergence et de stabilité macroéconomique entre les Etats membres de la CEDEAO pour la période 2022-2027 ;
- La validation de la nouvelle feuille de route pour le lancement de l'ECO à l'horizon 2027.

NOUVELLE ÉCHÉANCE POUR LA MONNAIE UNIQUE 2027



L'adoption et la mise en œuvre par tous les Etats membres d'un Pacte de convergence et de stabilité macroéconomique constituent des actes majeurs qui participent à la création de la monnaie unique de la CEDEAO.

Il convient de rappeler que le processus de création de la monnaie unique de la CEDEAO a été engagé depuis 1987, avec l'adoption du Programme de coopération monétaire qui devait conduire à la mise en place d'une union monétaire au sein de la communauté.

En 2019, malgré les bonnes performances enregistrées en matière de convergence macroéconomique, il a été constaté que les conditions nécessaires pour passer à la phase de stabilité et de consolidation comme énoncé dans le Pacte de Convergence et de stabilité macroéconomique entre les Etats membres de la CEDEAO, n'étaient pas encore réunies.

Il s'y ajoute l'impact négatif de la Covid-19 sur la situation économique des Etats membres.

Dans ce contexte, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont pris en septembre 2020 les mesures importantes suivantes :

(i) Exempter les Etats membres du respect des critères de convergence macroéconomique en 2020 ; (ii) Différer, à une date ultérieure, le lancement de la Monnaie Unique ; (iii) Conclure, entre les Etats membres de la CEDEAO, un nouveau pacte de convergence et de stabilité macroéconomique ; (iv) Elaborer une nouvelle Feuille de Route pour le Programme de la Monnaie Unique de la CEDEAO ; (v) Maintenir l'approche graduelle pour le lancement de l'ECO.

● Lancement de la monnaie unique de la CEDEAO en 2027

Le nouveau Pacte de convergence et de stabilité macroéconomique entre les Etats membres de la CEDEAO a été adopté le 19 juin 2021 par la Conférence des Chefs d'Etat.

Pour le lancement de la monnaie unique de la CEDEAO, l'approche graduelle est maintenue. Au 31 décembre 2026, la liste des Etats membres qui rempliraient les conditions pour démarrer l'Union monétaire sera établie. Toutefois, la décision de lancer la monnaie unique reste la prérogative de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO.

● Objectifs du Pacte

Le Pacte de convergence et de stabilité macroéconomique fixe et marque un engagement formel pris par les Etats membres de la CEDEAO en vue :

- (i) d'assurer la coordination des politiques macroéconomiques dans le but de garantir la création d'une union économique et monétaire viable
- (ii) de conforter la stabilité macroéconomique
- (iii) de renforcer la convergence des économies des Etats membres
- (iv) de consolider la coopération monétaire et financière.

Critères de convergence

Le nouveau pacte a maintenu les mêmes critères de convergence macroéconomique. Ces critères, au nombre de six (06), sont composés de quatre (4) critères de premier rang et de deux (2) critères de second rang.

- Critères de premier rang

1. Ratio du déficit budgétaire dans compris (base engagement) / PIB $\leq 3,0\%$;
2. Inflation moyenne annuelle : $\leq 5\%$;
3. Financement du déficit budgétaire par la Banque centrale : $\leq 10\%$ des recettes fiscales n-1 ;
4. Réserves extérieures brutes en mois d'importations : ≥ 3 mois.

- Critères de second rang

5. Ratio Encours de la dette publique/PIB : $\leq 70\%$;
6. Variation du taux de change nominal : $\pm 10\%$.

● Phases du Pacte de convergence

Le nouveau Pacte de convergence comporte deux (02) phases. Une phase de convergence, qui part du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 et une phase de stabilité à partir du 1^{er} janvier 2027.

Pendant la phase de convergence, les Etats membres doivent mettre en place des politiques macroéconomiques permettant d'améliorer continuellement le niveau de tous les critères de convergence et d'atteindre les objectifs de convergence.

L'horizon de convergence est fixé au 31 décembre 2026. Sur la base de l'évaluation par le Conseil de Convergence du rapport macroéconomique de convergence de la CEDEAO, la Communauté sera déclarée ayant convergée, si les Etats membres respectent tous les critères de convergence de premier rang durant les trois années précédentes (2024-2026).

La phase de stabilité commence à partir du 1^{er} janvier 2027. Au cours de cette période, les Etats doivent renforcer les acquis et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques permettant de réaliser une croissance inclusive et durable. Ils sont également tenus de maintenir leurs performances en matière de respect des critères de convergence dans les limites des normes desdits critères. Cette phase se réfère à un état de stabilité de l'économie régionale.

Elle permet à la Communauté d'avoir un environnement macroéconomique plus stable pour soutenir la monnaie unique et aux Etats membres d'accéder à des ressources à coûts réduits sur les marchés financiers.

● Programmes pluriannuels de convergence

Dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte, chaque Etat membre doit soumettre un programme pluriannuel de convergence (PPC), devant permettre d'assurer la réalisation à moyen terme des objectifs de convergence.

Le programme doit être conçu conformément au guide d'élaboration des programmes pluriannuels de convergence de la CEDEAO.

Deux types de programmes sont élaborés dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte :

- (i) un programme initial qui est le premier programme pluriannuel de convergence élaboré par chaque Etat membre, couvrant la période 2022-2026
- (ii) un programme actualisé : programme pluriannuel de convergence mis à jour chaque année.

Les programmes pluriannuels de convergence sont adoptés par le Conseil de convergence au mois de décembre chaque année, sous forme de Décision.

DGPPE, CSI

FEUILLE DE ROUTE DE LA MONNAIE UNIQUE DE LA CEDEAO



Principales avancées de la feuille de route révisée

1. Le choix de l'ECO comme dénomination de la Monnaie unique de la CEDEAO et l'adoption du symbole Ec ;
2. L'adoption du régime de change flexible et le ciblage de l'inflation comme cadre de politique monétaire ;
3. L'adoption du système fédéral pour la banque centrale de la CEDEAO ;
4. Le choix de l'appellation Banque Centrale de l'Afrique de l'Ouest (BCAO), comme dénomination de la banque centrale commune.

Nouvelle Feuille de route pour le lancement de l'ECO

La nouvelle feuille de route de la monnaie unique de la CEDEAO contient un total de 10 programmes. Elle met l'accent sur la cohérence temporelle de la mise en œuvre des programmes, la priorisation des activités indispensables au lancement de l'ECO qui seront financées par le Fonds spécial créé à cet effet. Le financement des dix (10) programmes de la Feuille de Route est estimé à 17.855.431 dollars US, dont un montant de 10 299 422 dollars US destiné la mise en œuvre des activités prioritaires.

CSI

Réforme institutionnelle : réduction du nombre de membres de la Commission...

Dans le cadre du processus de réforme entamée depuis 2007, et par souci de rationaliser davantage les coûts de fonctionnement de la CEDEAO et de promouvoir la mise en œuvre des programmes d'intégration orientés vers le développement économique et social de la région, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement a décidé de ramener le nombre de membres de la Commission de 15 à 7 membres à partir de mars 2022.

S.E.M. Nana Addo Dankwa AKUFO-ADDU reconduit comme Président de la Conférence, est chargé de l'attribution des postes statutaires et de la mise en œuvre effective des mesures de réduction des coûts opérationnels des Institutions de la CEDEAO.

Le nombre global de postes statutaires dans l'ensemble des institutions sera désormais de 15 (dont 7 au niveau de la Commission, 5 à la Cour de Justice, 1 à GIABA, 1 à l'OOAS et 1 pour l'Auditeur Général.

DGPPE/CSI

Soumission d'une liste commune pour les négociations des marchandises et des services...

La 58^{ième} Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui s'est tenue par visioconférence le samedi 23 janvier 2021, a pris note de la soumission à l'Union Africaine des listes communes de concessions tarifaires et des engagements spécifiques sur les services.

PROGRAMMES	DEBUT	FIN
Programme 1: Convergence et stabilité macroéconomiques	P1. T1.2022	T4.2026
Programme 2: Préparation du cadre juridique et institutionnel	P1. T1.2021	T1.2025
Programme 3: Préparation du cadre juridique du régime de taux de change	P2. T1.2021	T1.2025
Programme 4: Préparation du cadre juridique de la politique monétaire	P4. T1.2021	T2.2023
Programme 5: Harmonisation des normes et pratiques statistiques	P5. T1.2021	T1.2023
Programme 6: Cadre pour l'intégration financière	P6. T4.2021	T4.2026
Programme 7: Interconnexion des systèmes de paiement	P7. T1.2021	T4.2022
Programme 8: Harmonisation des cadres des finances publiques–	P8. T1.2021	T3.2022
Programme 9: Renforcement des capacités des institutions	P9. T1.2022	T4.2022
Programme 10: Lancement de l'ECO:	P10. T1.2021	T3.2027

Le Conseil des Ministres adopte la Stratégie régionale intégrée de développement du capital humain

Le capital humain est essentiel au progrès économique et social. Une disponibilité en main d'œuvre bien éduquée, qualifiée et en bonne santé, est requise pour pouvoir participer pleinement à l'économie et à la croissance. Le constat est que les pays membres de la CEDEAO comparés avec le reste du monde, accusent un retard sur certaines mesures de développement du capital humain. La Stratégie régionale intégrée de développement du capital humain de la CEDEAO vise à soutenir les Etats membres en assurant un leadership régional. Elle s'appuie sur une approche holistique à travers l'analyse de trois dimensions :

- Santé et nutrition ;
- Éducation, compétences et participation au marché du travail ;
- Entrepreneurat et inclusion financière/ numérique

A travers ces dimensions, dix-neuf (19) indicateurs prioritaires ont été sélectionnés pour évaluer les performances des Etats.

L'élaboration de la stratégie suit un processus de consultation des parties prenantes afin de garantir le caractère inclusif et représentatif des aspirations des populations en matière de développement de capital humain.

Des évaluations ont été réalisées dans 14 pays de la CEDEAO sauf le Nigéria. La validation ministérielle des rapports d'évaluation est en cours, avec le Niger, le Togo, le Burkina Faso, le Sénégal, le Mali, la Guinée Bissau, le Ghana, le Nigéria, le Cabo Verde et le Libéria.

Pour rappel, une équipe du cabinet de conseil McKinsey & Company recruté pour son élaboration, s'est rendue au Sénégal le 8 avril 2021, pour rencontrer les principaux acteurs.

Vision 2050 de la CEDEAO : des Consultations nationales tenues au Sénégal

L'objectif de la Vision 2020 était de faire de la CEDEAO, une région sans frontière, pacifique, prospère ; dans laquelle toute personne, qui le désire, pourrait librement circuler, s'y établir, y travailler et s'y épanouir. En perspective de l'élaboration de la nouvelle vision, une feuille de route (Vision post-2020) a été approuvée par le Conseil des Ministres en 2018 afin d'évaluer la Vision 2020.

Dans ce cadre, des Consultations nationales ont été menées dans tous les États membres avec les parties prenantes (populations locales, société civile, administrations, secteur privé, ONG, etc.). Au Sénégal, trois ateliers ont été organisés. Les deux premiers se sont tenus dans les régions du Centre et du Sud ; le 12 février 2020, à Ziguinchor et le 26 février 2020, à Kaolack. L'atelier de Dakar s'est tenu le 24 février 2021.

A l'issue de ces ateliers, le Bureau national CEDEAO du Sénégal, maître d'œuvre des consultations nationales a élaboré un rapport national qui fait la synthèse des aspirations et recommandations des populations sénégalaises sur ce que devrait être la Vision de la CEDEAO pour les 25 prochaines années.

CSI

ADOPTION DU PROGRAMME DE RELANCE DE L'INDUSTRIE APRES LA PANDEMIE DE COVID-19 EN AFRIQUE DE L'OUEST (PRIC)



Le Conseil des Ministres de la CEDEAO a approuvé lors de sa 86^{ème} session ordinaire tenue en juin 2021 à Accra, le Programme régional de la CEDEAO pour la relance industrielle (PRIC) suite à la Covid-19.

La pandémie de la Covid-19 a touché de plein fouet le secteur industriel ouest-africain. En effet, les entreprises de l'espace CEDEAO qui font partie des chaînes de valeurs mondiales ont souffert de la limitation constatée de la demande provenant de l'Europe et de l'Amérique et certaines d'entre elles n'ont pas pu survivre à l'impact de l'effondrement de la chaîne d'approvisionnement mondial.

Pour soutenir la relance de l'industrie post Covid-19, la Commission de la CEDEAO, en collaboration avec l'ONUDI, a lancé une nouvelle approche de modernisation et d'innovation dans le secteur industriel et une approche visant à assurer la redynamisation de l'industrie après la pandémie. Ces deux approches sont intégrées dans le Programme régional de la CEDEAO pour la relance industrielle faisant suite à la Covid-19.

L'objectif du PRIC est de contribuer, de manière globale, à la relance économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest et, plus spécifiquement, à la relance du secteur industriel. Le PRIC veillera à la mise en œuvre des mesures suivantes :

- le développement de chaînes de valeur intra régionales d'importance cruciale ;
- la mise à niveau et la modernisation des principales entreprises au sein de ces chaînes de valeur pour aider à atteindre les objectifs de développement régional ;
- le développement de bureaux de mise à niveau industrielle en Afrique de l'Ouest, avec pour rôle de faciliter la mise aux normes des industries et d'adopter des moyens stratégiques favorisant la modernisation et l'innovation dans le milieu industriel ;

- l'encouragement à la mise en œuvre d'initiatives axées sur la modernisation des entreprises et l'innovation dans les États membres de la CEDEAO où il n'existe actuellement aucun bureau de mise à niveau industrielle, le but étant d'aider à soutenir le développement de chaînes de valeur intra-régionales d'importance critique ;
- le partage d'expériences et l'appropriation des bonnes pratiques entre les États membres de la CEDEAO.

La mise en œuvre de ce programme se fera dans le cadre de l'Instrument de Voisinage et de Coopération au Développement et de Coopération internationale (IVCDI) de l'Union européenne (UE) portant sur la période de 2022 à 2027.

Le programme sera mis en œuvre conjointement avec la Commission de l'UEMOA.

S'agissant de la stratégie de financement, l'idée d'une approche multi-donateurs a été retenue. La Commission de la CEDEAO identifiera plusieurs donateurs potentiels et assurera la collecte de fonds tandis que l'ONUDI jouera un rôle de coordination pour garantir l'accès aux fonds collectes.

CSI, DGPPE

CEDEAO, atelier de Consultation Nationale sur le Fonds de Développement et de Financement du secteur des Transports et de l'Énergie (FODETE)

Le 36ème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO a décidé de la création du Fonds de Développement et de Financement du secteur des Transports et de l'Énergie (FODETE). Dédié au financement des projets d'infrastructures régionales dans les secteurs des transports et de l'énergie, ce fonds sera alimenté par un mécanisme de prélèvement effectué sur les recettes des principaux produits de la sous-région (pétrole, gaz, mines, agriculture, pêche, télécommunications etc.).

Du 20 au 22 mai 2021, le Bureau national CEDEAO a organisé à Saly Portudal un atelier de Consultation Nationale sur le FODETE. Il s'agissait de faire examiner, par les experts des ministères concernés, les propositions issues de l'étude sur l'administration et la gestion du FODETE ainsi que sur les taux de prélèvement proposés.

Des représentants du département des Infrastructures de la Commission de la CEDEAO y ont également participé.

Le rapport adopté à l'issue de cette rencontre fera l'objet d'une validation nationale dans le courant du mois d'août 2021.

CSI, DGPPE



● Union Africaine



Signature d'un accord de partenariat avec le PNUD

Le Secrétaire général de la ZLECAf, S.E. M. Wamkele MENE et Mme Ahunna EZIAKONWA, Directrice du Bureau régional du PNUD à Dakar ont signé le 30 mars 2021 à New York un accord de partenariat pour la mise en œuvre de la ZLECAf.

Ce partenariat tirera parti de la présence du PNUD dans tous les pays africains, en étroite collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, et comprendra un soutien direct au Secrétariat de la ZLECAf grâce à une subvention financière de trois (3) millions de dollars.

Elle a aussi pour objectif de promouvoir le commerce en tant que stimulant pour une reprise socio-économique de l'Afrique après la crise de la Covid-19 et comme moteur du développement durable en particulier pour les femmes et les jeunes en Afrique, conformément à la vision commune des ODD et de l'Agenda 2063 pour le continent.

CSI

ZLECAf : création prochaine d'un Fonds d'Ajustement

La cinquième réunion du Conseil des Ministres chargés du Commerce de la ZLECAf s'est tenue à Accra, Ghana, le 03 mai 2021 et a approuvé le principe de la création d'un Fonds d'Ajustement de la ZLECAf.

Ce Fonds a pour objectif de fournir un mécanisme permettant aux États partie et aux États non partie, d'accéder à des ressources financières techniques pour mettre en œuvre l'Accord et atténuer les perturbations à court terme et les coûts associés.

Le Secrétariat de la ZLECAf et Afreximbank vont travailler sur la mise en place d'un Fonds d'Ajustement intérimaire pour le démarrage des activités en attendant le développement et la finalisation du projet de Protocole sur Fonds d'Ajustement de la ZLECAf.

CSI

3^{ème} réunion du Comité technique Spécialisé (CTS) sur les finances, la planification économique et l'intégration : développer des chaînes de valeur intégrées et renforcer l'opérationnalisation de la ZLECAf

LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE



Les ministres africains des finances, de la planification économique et de l'intégration ainsi que les gouverneurs des banques centrales se sont réunis en mai 2021 par visioconférence sur le thème : « développer des chaînes de valeur intégrées et renforcer l'opérationnalisation de la ZLECAf ».

La rencontre a reconnu l'importance des chaînes de valeur régionales pour stimuler le commerce intra-africain et renforcer la part de l'Afrique dans le commerce mondial.

A cet effet, ils ont formulé les recommandations suivantes qui insistent sur la nécessité :

- d'améliorer le climat des affaires et des investissements, en particulier pour les micros, petites et moyennes entreprises (MPME)
- de promouvoir l'innovation par le biais des start-ups, en investissant dans des modèles commerciaux innovants
- de diversifier les exportations africaines grâce à des chaînes de valeur durables.

Les ministres ont, par ailleurs, débattu sur les moyens efficaces de renforcer la mobilisation des ressources nationales par le biais des marchés de capitaux continentaux, d'institutions financières africaines fonctionnelles et de lutter, de manière concluante, contre les flux financiers illicites.

Les ressources mobilisées doivent servir à accélérer la transformation socio-économique du continent dans le cadre du plan de développement de l'Agenda 2063. A cet effet, les Ministres ont demandé que l'allocation des DTS pour l'Afrique passe de 5% à 25% - 30%, ce qui fournirait directement un financement supplémentaire aux économies africaines.

CSI



LES ENJEUX DE LA ZONE DE LIBRE-ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE (ZLECAf)



La zone de libre-échange continentale, en s'étendant sur un marché de 1,2 milliard d'individus pour un PIB cumulé de 2 500 milliards de dollars, constituera le plus grand espace de libre-échange du monde, si toutefois elle est bien mise en œuvre. La ZLECAf est conçue comme un méga accord de libre-échange qui touche presque tous les grands domaines du commerce international. Son champ couvre le commerce des marchandises, les services, les investissements, les droits de propriété intellectuelle, la politique de concurrence et le commerce électronique. Un organe de règlement des différends a été également mis en place pour servir d'arbitre en cas de litiges.

Ainsi, au regard de tous ces éléments constitutifs de l'accord, la ZLECAf présente des enjeux importants pour les économies africaines, en particulier pour les pays les moins avancés (PMA) qui seraient potentiellement exposés à la rude concurrence des grandes économies et également à la baisse de recettes budgétaires.

Certes, la libéralisation des échanges entre les pays africains est essentielle pour faciliter le commerce intra-africain, mais pour que ce dernier soit effectif, de profondes mutations doivent s'opérer dans plusieurs domaines, au premier rang desquelles figure la restructuration des industries africaines.

En effet, d'après les statistiques de la CNUCED, les exportations africaines sont constituées en 2019, à près de 70 % de produits primaires (combustibles, minerais, produits agricoles, produits halieutiques), tandis que les biens manufacturés représentent moins de 25% (dont 18 % pour l'Afrique subsaharienne). A la même période, la part des exportations de produits manufacturés vers l'Europe, l'Asie et l'Amérique ressortait respectivement à 77%, 76% et 56%.

Plusieurs pays africains se sont spécialisés traditionnellement à l'exportation de quelques produits primaires. En guise d'illustration, en 2015, près de 75 % des ventes extérieures du Nigéria sont composées de produits pétroliers et miniers ; au Gabon, ce chiffre est de 73,5 % et 88,5% pour l'Algérie. Les exportations de produits agricoles représentent 83% des expéditions de l'Ethiopie et 68% pour la Côte d'Ivoire.

La faiblesse de la part des produits manufacturés (23%) et alimentaires (13%), conjuguée à l'insuffisance des infrastructures transfrontalières de bonne qualité, expliquent en grande partie l'étroitesse du commerce intra-africain. La question de fond qui se pose porte sur « comment créer une complémentarité entre les pays africains ».

Autrement dit, comment faire pour que le coton malien, le cacao ivoirien, le bois gabonais, l'or burkinabé, l'arachide sénégalaise etc. profitent davantage à l'industrie africaine ? La remarque est que nos industries sont si peu complémentaires, ce qui ne favorise pas le développement des échanges communautaires.

Pour encourager le commerce intra-africain et le rendre profitable à tous les pays du continent, il est essentiel, voire urgente, de revoir la politique d'industrialisation du continent en misant sur la diversification des produits manufacturés et alimentaires, lesquels représentent près de 80% des importations africaines. L'industrialisation tant voulue, devrait être accompagnée par le développement de chaînes de valeur régionales intégrées, soutenue par une politique de délocalisation bien encadrée vers les pays sous-industrialisés et riches en ressources naturelles.

Egalement, un des défis majeurs à relever pour l'accélération du commerce régional demeure le développement des infrastructures d'interconnexion (autoroutes, chemins de fer, transport aérien, réseaux de communication, énergie etc.). Plusieurs études montrent que les contraintes d'infrastructures en Afrique expliquent en grande partie les faibles niveaux de commerce. Le transport de marchandises entre Douala (Cameroun) et N'Djamena (Tchad) coûte six fois plus cher qu'entre Shanghai et Douala et demande trois fois plus de temps. Les défis du transport terrestre et maritime sont d'autant plus grands pour les 16 pays africains enclavés.

A titre illustratif, l'Indice de performance logistique (LPI) de la Banque Mondiale qui repose sur des enquêtes effectuées par la Turqus School of Economics, auprès des opérateurs pour évaluer l'efficacité de l'infrastructure logistique accordée à l'Afrique subsaharienne un score parmi les plus bas (2,87 sur 5) et les délais les plus élevés pour les importations et les exportations (World Development Indicators : Trade Facilitation, 2017).

Bien que plusieurs programmes de développement des infrastructures régionales aient été élaborés, leur mise en œuvre n'est toujours pas effective à cause principalement de la faible mobilisation des financements. C'est le cas notamment, du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), du Plan d'accélération du commerce intra-africain (BIAT) de l'Union Africaine, du Programme communautaire de développement (PCD) de la CEDEAO.

D'autres défis à relever et pas les moindres sont relatifs aux pratiques anormales dont l'équivalent tarifaire est évalué en moyenne à 40 % (International Centre for Trade and Sustainable Development, 2016). Ces pratiques anormales portent notamment sur le refus des tarifs préférentiels, les mauvaises conditions d'acheminement et de stockage, les tracasseries au niveau des frontières, les contrôles inopinés, la corruption, la longue attente etc.

Les difficultés en matière de libre circulation et de droit d'établissement constituent également un frein au commerce intra-africain, même s'il est reconnu que des progrès significatifs ont été notés dans certaines communautés économiques régionales (la CEDEAO par exemple),

La problématique reste entière au niveau du continent. Peu de pays ont ratifié le protocole sur la libre circulation de l'Union Africaine lequel devait compter au minimum quinze ratification pour son entrée en vigueur. Au 31 décembre 2019, seuls quatre États – Mali, Niger, Rwanda, Sao Tome & Principe – avaient ratifié ledit protocole. La réticence de la plupart des pays africains à ratifier le protocole est en lien avec le contexte d'insécurité qui sévit actuellement dans le continent. Les disparités économiques entre les pays n'encouragent pas certains Etats à le ratifier, par crainte d'exposer leur économie à des flux massifs de migrants.

CSI, DGPPE



Libéralisation tarifaire dans le cadre de la Zone de Libre-échange continentale africaine (ZLECAF)

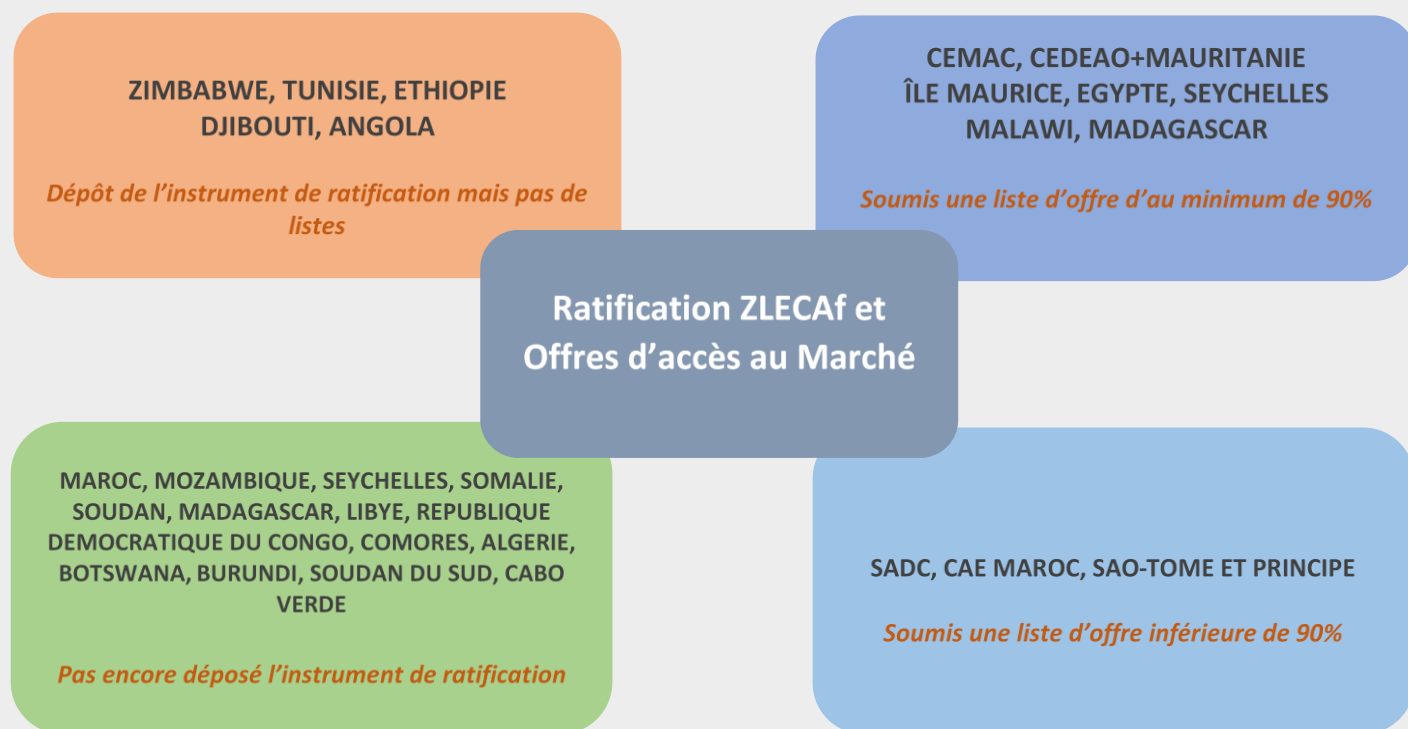
Les négociations sur les règles d'origine se poursuivent. Les règles d'origine pour lesquelles un accord a été conclu portent approximativement sur 82% des lignes tarifaires. Quarante-et-un (41) pays ont soumis leurs listes de concessions tarifaires : cinq (5) CERs (CEDEAO, CAE, SADC, CEMAC), Malawi, Maurice, Sao-Tomé et Principe). Le mois de juin 2021 a été retenu comme date limite pour la finalisation des négociations sur les RdO.

S'agissant des modalités relatives au démarrage effectif des échanges, un projet de directive ministérielle a été élaboré et est en cours d'examen au niveau des Etats. Dans ledit projet à son paragraphe 5, il est indiqué qu'en attendant l'approbation finale par l'Assemblée et l'établissement des listes définitives, les États parties appliquent les listes provisoires de concessions tarifaires.

- 90% de libéralisation en ce qui concerne les produits non sensibles. Les PMA disposent de 10 ans pour libéraliser, les autres pays plus avancés disposent de 5 ans ;
- 7% des lignes tarifaires pour les produits sensibles. Dans ce cas, le délai de libéralisation est porté à 13 ans pour les PMA et 10 ans pour les autres ;
- 3% des lignes tarifaires sont exclues de la libéralisation. Toutefois, la valeur des importations sur ces lignes ne devrait pas dépasser 10% des importations intra-africaines.

Pour les pays pris individuellement, le taux de base pour les offres tarifaires s'applique au tarif NPF. Pour les unions douanières, c'est le tarif extérieur commun qui sert de tarif de base.

Dépôt des instruments de la ratification et de la soumission des listes de concession tarifaires : juin 2021



CSI, DGPPE

Offre d'accès aux marchés

S'agissant des offres d'accès au marché, 42 listes de concessions tarifaires sont à ce jour sur la table du secrétariat de la ZLECAf. Il s'agit des listes des Etats appartenant aux Unions douanières CEDEAO, CAE, SADC et de la CEMAC, complétées par les soumissions individuelles du Maroc, de l'Egypte, de la Zambie, de Madagascar, des Seychelles, du Malawi, de l'Île Maurice et de Sao-Tomé et Principe.

Il faudrait noter, cependant, que certaines listes soumises ne couvrent pas entièrement l'offre d'accès au marché arrêtée dans le cadre des modalités de libéralisation. C'est notamment le cas de la liste de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) qui ne couvre que 79% des produits non sensibles à libéraliser ; celle de la Communauté des pays de l'Afrique australe (SADC) est à 80% mais se limite uniquement aux produits dont les Rdo sont convenues.

La CEDEAO a pour sa part soumis une offre d'accès de 90% de produits non sensibles mais ne s'est pas encore prononcée sur la répartition des 10% restant entre produits sensibles et produits exclus de la libéralisation. Le Maroc, quant à lui, est à 88%. Les soumissions complètes (100% des lignes) sont notées sur listes de la CEMAC, de l'Egypte, de la RDC, du Malawi, du Madagascar, de l'Île Maurice et des Seychelles.

CSI, DGPPE

Dans le domaine des normes, le Conseil des Ministres a adopté lors de sa Session de juin 2021 :

1. Cinq (5) Normes Régionales Harmonisées sur la performance énergétique des appareils électriques, l'eau et l'assainissement
 - ECOSTAND 081 : 2020 - Norme de performance énergétique minimale pour les ventilateurs électriques de confort.
 - ECOSTAND 084 : 2020 - Normes minimales de performance énergétique pour les téléviseurs.
 - ECOSTAND 085 : 2020 - Norme de rendement énergétique minimal pour les chauffe-eaux électriques à accumulation.
 - ECOSTAND 086 : 2021 (ISO 24521) - Lignes directrices pour la gestion sur site des services d'assainissement domestique de base.
 - ECOSTAND 087 : 2021 (ISO 30500) - Systèmes d'assainissement autonomes.
2. Ainsi que des Règlements techniques relatifs à quatre (4) normes harmonisées sur les appareils électriques :
 - Règlement d'application de la norme ECOSTAND 053 pour les lampes de service d'éclairage de réseau fabriquées, assemblées, importées ou vendues dans tous les pays de la CEDEAO, à rendre obligatoire.
 - Règlement d'application de la norme ECOSTAND 054 pour les produits d'éclairage hors réseau fabriqués, assemblés, importés ou vendus dans l'ensemble des pays de la CEDEAO, à rendre obligatoire.
 - Règlement d'application d'ECOSTAND 071-1 pour les dispositifs de réfrigération à courant alternatif (CA) fabriqués, assemblés, importés ou vendus dans tous les pays de la CEDEAO, à rendre obligatoire.
 - Règlement d'application de la norme ECOSTAND 071-2 pour les climatiseurs résidentiels et commerciaux fabriqués, assemblés, importés ou vendus dans tous les pays de la CEDEAO, à rendre obligatoire.
3. Règlement sur l'adoption des règles générales de la Certification des Normes de la CEDEAO (ECOQMARK).

PARTENAIRES



**Bureau de la
Représentation
Résidente de Dakar**



**Bureau National
de la CEDEAO**



En hommage à Monsieur Pierre NDIAYE.



Monsieur Pierre NDIAYE, ancien Directeur Général de la DGPPE et ancien Secrétaire général du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération.

Thiéré ak mboum (couscous à la sauce de moringa)



Feuilles de mboum



Nous vous présentons dans ce premier numéro la recette du couscous à la sauce de moringa plus connu sous le nom de thiéré ak mboum au Sénégal. C'est un plat traditionnel Sénégalais fait à base de poisson, de couscous, de poudre d'arachide et évidemment de feuilles de mboum d'où le nom de la recette thiéré ak mboum. A travers les années, la façon de cuisiner ce plat a un peu évolué.

Autrefois, on n'utilisait pas trop de condiments. Pour la cuisson de la sauce, il suffisait d'avoir un bon poisson, du guerté noflay, du guédj et des feuilles de mboum. Mais aujourd'hui on peut mettre de la viande pour apporter plus de goût et une cuillère de tomate concentrée pour avoir une bonne couleur mais c'est facultatif.

L'une des plus pénibles corvées est la préparation du couscous, elle peut prendre plusieurs heures voire même la moitié de votre journée. Mais avec la commercialisation du couscous local il est devenu facile de faire des plats sans se fatiguer. Il faut aussi préciser que les sachets de couscous sec que l'on retrouve dans les grandes surfaces n'ont pas de lalo. Alors si vous achetez le couscous sec faudra acheter aussi du lalo. Le lalo est la sève gluante, séché et pilé d'une plante tropicale. Il existe également le « lalo gouye » qui est une poudre à base de feuilles de baobab que l'on utilise de moins en moins de nos jours.

Pour réussir le thiéré ak mboum. Il faut bien choisir le poisson, de préférence pas trop d'arêtes sinon vous allez vous fatiguer pour récupérer la chair. Il est aussi important d'avoir un bon morceau de guédj (mollusque salé et séché). On utilise souvent le guédj « beurre » pour faire la sauce de mboum, il a un bon goût.

Sans oublier la poudre d'arachide et les feuilles de mboum. Pour le mboum, certaines utilisent les feuilles de choux. Par contre, je préfère les feuilles de moringa (nébédaye) pour changer mon alimentation de tous les jours. Et l'utilisation du nébédaye fait partie de l'aspect traditionnel de ce plat. En plus, le thiéré mboum avec des feuilles de mboum a beaucoup plus de goût que celui avec du chou.

N'hésitez pas à reprendre ce plat traditionnel si vous l'aimez, vous ne le regretterez pas.

La recette (Pour 4 à 5 personnes)

Préparation : 1h45 min

Ingrédients pour la préparation du thiéré ak mboum:

Pour le thiéré (couscous) :

1 kg de couscous

2 cuillères à café de lalo

Pour la sauce :

500 g de viande

500 g de poisson

2 morceaux de poisson séché et salé (guédj)

250 g de guerté noflaye (arachide en poudre)

200 g de feuilles de mboum (feuilles de Morinaga)

1 oignon

2 branches d'oignon vert

2 piments verts

1 piment antillais

3 gousses d'ail

1 cuillère à café de tomate concentrée (facultative)

EQUIPE DE REDACTION

Directeur de publication :

M. Moustapha NGOM

Coordonnatrice de la rédaction :

Mme SARR Oumy NDIAYE

Equipe de rédaction :

M. Souleymane THIAM

M. Aliou NIANG FALL

Mlle Marième Fatou SEYE

Mme Bineta FAYE

M. Ousmane SAMBE

Mlle Rokhaya THIAM

Impression :

ETS Impress Multiservice

CONTACT :

ADRESSE : 64, Rue Carnot X Saint Michel,
en face BICIS prestige

TÉLÉPHONE : (+221) 33 889 72 63

EMAIL : csi@economie.gouv.sn

NOUS SOMMES SUR LE WEB !

Visitez-nous sur :

dgppe.sn/cellule-de-suivi-de-l-integration

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



**DIRECTION GENERALE DE LA PLANIFICATION
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES**

Cellule de Suivi de l'Intégration